

La SELARL D'AVOCATS Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI  
12 boulevard Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03  
Site internet : [www.rouillot-gambini.fr](http://www.rouillot-gambini.fr)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN LOT**

**A NICE (06100) 11 avenue Cagnoli**

**UN APPARTEMENT (LOT 14)**

**ADJUDICATION JEUDI 12 MAI 2022 à 9H**

Au Palais de justice de Nice, Place du Palais à Nice

Le ministère d'un avocat au Barreau de Nice est obligatoire pour enchérir.

**Cette vente a lieu à la requête de** : La société dénommée «**BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE**», société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, ayant son siège social à NICE (AM), 457 Promenade des Anglais, immatriculée au RCS NICE sous le n° 058.801.481, prise en la personne de son Directeur Général en exercice, venant aux droits de la Banque Populaire Côte d'Azur, en vertu d'un traité de fusion absorption approuvé le 22 novembre 2016.

Ayant pour Avocat la **Selarl d'Avocats ROUILLOT - GAMBINI**, du barreau de NICE.

**Désignation** : Dans un ensemble immobilier situé sur la commune de NICE (06000) 11 avenue Cagnoli, élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, sur cour, cadastré section EB n°135 pour 03a 35ca :

**LOT 14 : UN APPARTEMENT** situé au premier étage à gauche en montant des escaliers, composé d'un vestibule, cuisine, wc et douche, salle à manger,

chambre - Et les 8/195° de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'appartement est **loué**. La locataire n'a pas été en mesure de fournir une copie du bail à l'huissier.

Le **syndic** de la copropriété est le cabinet MJM dont le siège social est sis à NICE (06100) 1 rue Puget.

**Certificat de superficie** : 34,14 m<sup>2</sup>

**Mise à prix : QUARANTE MILLE EUROS**

**40.000 €**

[**Consignation** par chèque de banque de 4.000 € libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre ou caution bancaire].

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de NICE le **16/09/2021 - RG 21/00139**. Le cahier des conditions de vente est consultable au greffe du Tribunal Judiciaire et au cabinet d'avocats ci-dessus mentionné.

**LA SELARL ROUILLOT - GAMBINI**

**Visites sur place sous la conduite de la SCP BENABU-BAUCHE, Huissiers de Justice associés à NICE :**

**Mardi 26 avril 2022 de 14h à 15h - Mercredi 4 mai 2022 de 11h à 12h**

**Il est inutile de prendre rendez-vous**